

COMMUNE DE BOURGUEIL

NOTE DE PRÉSENTATION BRÈVE ET SYNTHÉTIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026 a été voté le 3 mars 2026 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses d'eau, d'électricité, de gaz, des achats de matières premières et de fournitures, d'entretien des bâtiments communaux, de prestation de service, des salaires du personnel municipal, des intérêts des emprunts à payer, des indemnités des élus, des subventions versées aux associations....

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, entrées pour la culture, concessions dans le cimetière), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, à diverses subventions, aux attributions de compensation reversées par la Communauté de Commune Touraine Ouest Val de Loire, aux locations des loyers et de salles communales, aux remboursements sur les charges de personnel....

b) Une vue d'ensemble de la section de fonctionnement

Les recettes et les dépenses de fonctionnement 2026 s'équilibrent à la somme de 5 024 468.50 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
011	Charges à caractère général	1 386 452.37 €	013	Atténuations de charges	67 900.00 €
012	Charges de personnel	2 673 557.00 €	70	Produits des services	277 406.00 €
014	Atténuations de produits	5 716.00 €	73	Impôts et taxes	784 953.00 €
65	Autres charges de gestion courante	494 730.13 €	731	Fiscalité locale	2 142 845.00 €
66	Charges financières	86 764.00 €	74	Dotations et participations	1 241 867.00 €
67	Charges exceptionnelles	1 000.00 €	75	Produits de gestion courante	132 328.00 €
68	Dotations provisions demi-budgétaires	27 188.00 €	76	Produits financiers	115.00 €
042	Opérations d'ordre entre sections	349 061.00 €	77	Produits exceptionnels	100.00 €
023	Virement à la section d'investissement	0 €	042	Opérations d'ordre entre sections	122 808.00 €
			Résultat de fonctionnement reporté 2025		
			254 146.50 €		
TOTAL DES DEPENSES		5 024 468.50 €	TOTAL DES RECETTES		5 024 468.50 €

Il existe quatre principaux types de recettes pour la commune :

- Chapitres 73 et 731 : Les impôts locaux
- Chapitre 74 : Les dotations versées par l'État
- Chapitre 75 : Les autres produits de gestions courantes dont les locations (loyers -salles communales)
- Chapitre 70 : les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Evolution des recettes de fonctionnement par chapitre de 2024 à 2026

Chap.	Libellé	CA 2024	Différence	CA 2025	Différence	BP 2026
013	Atténuations de charges	91 485,55	- 9 117,70	82 367,85	- 14 467,85	67 900,00
70	Produits des services	348 877,86	- 6 302,67	342 575,19	- 65 169,19	277 406,00
73	Impôts et taxes	801 593,91	- 16 403,10	785 190,81	- 237,81	784 953,00
731	Fiscalité locale	2 062 160,33	64 058,79	2 126 219,12	16 625,88	2 142 845,00
74	Dotations et participations	1 241 129,20	11 668,11	1 252 797,31	- 10 930,31	1 241 867,00
75	Autres produits gestion courante	200 013,95	- 55 445,97	144 567,98	- 12 239,98	132 328,00
76	Produits financiers	253,02	- 139,50	113,52	1,48	115,00
77	Produits exceptionnels	11 591,12	11 093,33	22 684,45	- 22 584,45	100,00
78	Reprise sur provisions et amortissements	-	-	-	-	-
Total des recettes réelles de fonctionnement		4 757 104,94	- 588,71	4 756 516,23	- 109 002,23	4 647 514,00
042	Opérations d'ordre	95 205,82	- 8 304,70	86 901,12	35 906,88	122 808,00
Excédent de fonctionnement		670 280,64	24 943,47	695 224,11	- 441 077,61	254 146,50
Total des recettes de fonctionnement		5 522 591,40	16 050,06	5 538 641,46	- 514 172,96	5 024 468,50

Evolution des dépenses de fonctionnement par chapitre de 2024 à 2026

	Libellé	CA 2024	Différence	CA 2025	Différence	BP 2026
011	Charges à caractère général	1 300 585,02	- 22 505,41	1 278 079,61	108 372,76	1 386 452,37
012	Charges de personnel	2 693 533,29	- 85 021,45	2 608 511,84	65 045,16	2 673 557,00
65	Autres charges de gestion courante	399 518,26	28 876,18	428 394,44	66 335,69	494 730,13
66	Charges financières	68 993,09	8 393,86	77 386,95	9 377,05	86 764,00
67	Charges exceptionnelles	175,20	697,85	873,05	126,95	1 000,00
68	Dotations aux provisions	1 558,00	537,22	2 095,22	25 092,78	27 188,00
014	Atténuations de produits	745,00	4 408,00	5 153,00	563,00	5 716,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		4 465 107,86	- 64 613,75	4 400 494,11	274 913,39	4 675 407,50
Opérations d'ordre		371 396,63	- 20 743,16	350 653,47	- 1 592,47	349 061,00
Total des dépenses de fonctionnement		4 836 504,49	- 85 356,91	4 751 147,58	273 320,92	5 024 468,50

II. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la composition de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent :
 - les recettes dites financières : telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement), le FCTVA, les ventes de biens et les dotations aux amortissements
 - Les recettes d'équipement : subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Chapitres	Libellés	Budgétisé	Chapitres	Libellés	Budgétisé
204	Subventions d'équipement versées	22 650.00 €	13	Subventions d'équipement	1 250 553.00 €
21-23	Opérations d'équipement	1 977 612.00 €	10	Dotations fonds divers	260 000.00 €
16	Emprunts et dettes assimilées	272 290.00 €	1068	Besoin de financement	533 347.38 €
165	Cautions	5 500.00 €	16	Emprunt	345 746.00 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	122 808.00 €	165	Cautions	5 500.00 €
			024	Produits des cessions	190 000.00 €
			040	Opérations d'ordre entre section	349 061.00 €
			021	Virement de la section de fonc-tionnement	0 €
Déficit d'investissement reporté 2025		476 938.69 €			
	Restes à réaliser en dépenses	130 237.89 €		Restes à réaliser en recettes	73 829.20 €
TOTAL DES DEPENSES		3 008 036.58 €	TOTAL DES RECETTES		3 008 036.58 €

c) Les principaux projets de l'année 2026 sont les suivants :

Les opérations financières :

Emprunt : 272 290 €
 Amortissement des subventions : 90 998 €
 Travaux en régie : 24 800 €
 Neutralisation des subventions versées aux associations : 7 010 €

Les opérations d'équipement :

Acquisition parcelles : 10 000 €
 Réaménagement de deux salles d'activités : 275 000 €
 Création d'une passerelle-maîtrise d'œuvre : 64 000 €
 Gouttières sur le bâtiment du local de la Croix Rouge : 5 100 €
 Fauteuils + bacs à livres dans la bibliothèque : 2 000 €
 Equipement de voirie : 14 800 €
 Requalification de l'espace Hublin : 1 076 400 €
 Matériel et animaux dans le parc de l'Hôtel de Ville : 1 400 €
 Equipements à l'école maternelle : 19 475 €
 Désamiantage bardage et toiture sur le bâtiment à la Villatte : 330 000 €
 Fenêtre du Club House : 6 000 €
 Matériel divers pour le service technique : 6 000 €
 Bureautique et informatique : 23 995 €
 Matériel de sécurité incendie : 23 000 €
 Matériel divers : 17 460 €
 Colombarium : 10 000 €
 Vidéoprotection : 3 200 €
 Inventaire bio : 3 200 €
 Coffres à bouées au parc des loisirs : 1 350 €
 Fin des travaux aux abords de l'Abbaye : 39 637 €

d) Les recettes prévues :

Les recettes Financières

FCTVA sur les équipements 2025 : 250 000 €
Taxe d'aménagement : 10 000 €
Les Cessions : 190 000 €
Les dotations aux amortissements : 349 061 €

Les recettes d'équipement

DETR pour le réaménagement de deux salles d'activités : 137 520 €
CRST pour la passerelle à la salle des fêtes : 25 000 €
Subvention pour la requalification de l'espace Hublin : 411 334 €
Subvention pour les travaux de Désamiantage bardage et toiture sur le bâtiment à la Villatte : 211 000 €
Subvention pour le matériel de sécurité incendie : 5 000 €
Amendes de police pour un radar pédagogique : 250 €
DETR pour le matériel de vidéo protection : 24 000 €
Subvention pour l'aménagement des abords de l'Abbaye : 409 581 €

III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Recettes et dépenses de fonctionnement

Total des dépenses : 5 024 468.50 €
Total des recettes : 4 770 322 €
Total de l'excédent de 2025 reporté en 2026 : 254 146.50 €
Total prévu en dépenses et recettes de fonctionnement : 5 024 468.50 €

b) Recettes et dépenses d'investissement

Total des dépenses crédits nouveaux : 2 400 860 €
Total des recettes crédits nouveaux : 2 934 207.38 €
Total des restes à réaliser en dépense d'investissement : 130 237.89 €
Total des restes à réaliser en recettes d'investissement : 73 829.20 €
Total du déficit de 2025 reporté en 2026 : 476 938.69 €
Total prévu en dépenses et recettes d'investissement : 3 008 036.58 €

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L.5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Fait à Bourgueil, le 10 mars 2026

Le Maire,
Benoit BARANGER

